



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 15 octobre 2002**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 30 septembre 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 17 octobre 2002

**Validation de la phase un (programme de synthèse) des marchés de  
définition relatifs à l'évolution des fonctions de la place de la Brèche  
et aux enjeux urbains qui en découlent**

[\[Annexe\]](#)

Président :

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER,  
Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise HALAT, M. Paul  
SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M. Joël RENOUX,  
M. Rodolphe CHALLET, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen  
NALEM, M. Robert PLANTECOTE

*Conseillers :*

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, Mme Danièle GANDILLON, M.  
Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme  
Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Catherine DEGUERCY,  
M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel  
PAILLEY, Mme Valérie UZANU, M. Amaury BREUILLE, M. Alain GARCIA, Mme  
Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth  
BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE  
FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :** Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Nicole GRAVAT donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.  
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.

**Excusés :**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 octobre 2002**

DELIBERATION D20020298

**AMERU**

**Validation de la phase un (programme de synthèse) des marchés  
de définition relatifs à l'évolution des fonctions de la place de la  
Brèche et aux enjeux urbains qui en découlent**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

L'aménagement de la place de la Brèche est une nécessité, un projet majeur pour le rayonnement et le dynamisme de la ville de Niort et de l'ensemble de son agglomération.

Par délibération du 17 septembre 2001 le conseil municipal s'est engagé dans une procédure dite des marchés de définition simultanés permettant d'appréhender l'ensemble des problématiques liées à l'évolution des fonctions de la place de la Brèche et aux enjeux urbains qui en découlent. L'appel d'offres restreint organisé à cet effet a permis de retenir lors de la CAO du 28 mars 2002, 3 équipes pluridisciplinaires dont les mandataires sont : Hervé Beaudouin, Studio Milou et Lancereau Meyniel.

Ces marchés de définitions se décomposent en deux phases :

- La première porte sur les concepts programmatiques et se déroule selon un processus itératif associant les trois équipes à travers une concertation citoyenne.

L'objet de cette délibération est l'approbation du programme de synthèse qui valide l'aboutissement de cette première phase.

- La deuxième consistera pour chaque équipe de façon indépendante, à formuler des propositions d'aménagement sur le périmètre d'études sur la base du programme précédemment arrêté.

La concertation citoyenne précitée s'est organisée au moyen de plusieurs vecteurs :

Un comité consultatif regroupant les forces vives de la ville (milieux associatifs et socio-professionnels intéressés) a été constitué. Des ateliers thématiques ont travaillé sur les différents aspects du problème.

Des réunions publiques, au nombre de quatre, ont permis de valider chaque avancée dans la préparation du projet de programme. Une présentation a été effectuée dans le cadre de la foire de Niort, qui a été l'occasion d'inviter les visiteurs à s'exprimer par le biais d'un questionnaire, ou à réagir sur le site internet de la ville.

La maîtrise d'ouvrage a de son côté mis en place une cellule opérationnelle comprenant les élus concernés et les services, et un comité de pilotage constitué des décideurs et des institutionnels locaux, dont le rôle était de recentrer et d'acter le cheminement de la réflexion.

Par ailleurs, il est à noter l'initiative d'un organe de la presse quotidienne régionale, la Nouvelle République, qui a ouvert une tribune libre pour permettre à ses lecteurs de s'exprimer sur leurs craintes et leurs attentes par rapport à ce projet et qui a montré d'une manière très générale l'intérêt fort que les Niortais locaux ont porté à l'opération.

L'importance des moyens et des possibilités donnés aux habitants pour faire entendre leur voix a été à la hauteur de ce projet ambitieux. L'impatience des niortais que l'on entre dans le vif du sujet, c'est à dire en phase projet est désormais évidente. L'intérêt avéré de l'opinion publique s'est manifesté en particulier lors de la quatrième réunion publique le 26 septembre 2002 où plus d'une centaine de personnes étaient présentes. A noter que chaque réunion a vu plutôt un renouvellement des participants, ce qui porte le total de participants à plus de 500.

Les trois équipes pluridisciplinaires ont remis leur contribution, dont la synthèse ci-annexée, jointe au travail considérable des services municipaux et élus(es) qui ont participé à la réflexion, constituera le programme de l'opération.

Ce programme propose notamment :

- la réalisation d'une esplanade piétonne sur le bas de la Brèche,
- le rétablissement de la circulation à double sens sur les avenues des Martyrs de la Résistance, du 14 Juillet et Bujault ainsi qu'une liaison douce possible entre l'avenue de Paris et les rues de Verdun et Pérochon,
- la création d'un parking souterrain d'au moins 1200 places permettant la suppression de toutes les places de stationnement de surface (hors livraisons, taxis, arrêt minute...),
- la réalisation d'un élément majeur d'attractivité touristique permettant à la nouvelle place de devenir une destination touristique notable pour la région avec l'apport d'un nombre important de visiteurs,
- l'implantation d'un multiplexe cinématographique partiellement émergent et totalement intégré dans le traitement architectural du projet,
- la réaffirmation de la fonction de pôle d'échange de la place par la réalisation d'une nouvelle halte routière,
- l'intégration dans le projet de la fonction de restauration rapide située actuellement sur le bas de la Place,
- l'implantation de nouvelles surfaces commerciales et d'animation dans la mesure où celles-ci assureront une complémentarité et une cohérence avec les commerces existants en centre-ville, et où elles pourront exercer une fonction d'attractivité supplémentaire,
- des propositions d'aménagement et de réflexions de la rue Victor Hugo et de la rue Ricard, du débouché de l'avenue

Alsace Lorraine, du bas de l'avenue de Paris (entre la place de la Brèche et la rue Terraudière), de l'îlot Fontanes, du parvis de l'église Saint Hilaire, de la place du Temple, de l'avenue de Verdun et de la rue Ernest Pérochon,  
- l'amélioration de la qualité paysagère du site par la création de nouveaux jardins, l'accroissement du nombre d'arbre sur la place ou la présence de l'eau en tant qu'élément majeur du paysage,  
- le traitement des nouvelles émergences en respectant l'échelle et l'ampleur de la place,  
- l'implantation concomitante d'un bassin d'orage sur le réseau d'assainissement pluvial, permettant d'améliorer la situation des riverains du bas de l'avenue de Paris et de la rue de la Boule d'Or

Mais il est clair que nous poursuivrons après la phase de travail des trois équipes d'architectes la concertation avec les Niortais(es) sur la base du projet qui sera retenue. Celui-ci sera donc encore amendable au cours du premier semestre 2003.

Par ailleurs, à titre indicatif, il est recommandé aux trois équipes d'architectes d'intégrer au mieux toutes les suggestions faites au cours des débats avec les Niortais. A titre d'exemple, signalons une piste cycliste et roller autour de la place, une fontaine d'été, une patinoire l'hiver sur l'esplanade piétonne, un kiosque à musique..., je les invite à se reporter aux comptes-rendus qui ont été faits de toutes nos réunions.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le "programme de synthèse relatif à l'évolution des fonctions de la place de la Brèche et aux enjeux urbains qui en découlent" ci-annexé,
- autoriser le Maire à envoyer à chaque équipe un ordre de service notifiant le programme marquant ainsi le commencement de la seconde phase des marchés de définition,

*(Le Groupe d'Union Républicaine et les Verts ont quitté la séance sans être remplacés. Le départ de ces conseillers ne saurait vicier la validité de la délibération. Les conseillers qui se sont retirés sont, dans ce cas, considérés comme s'étant abstenus.)*

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	26
Contre :	2
Abstention :	17
Non participé :	0
Excusé :	

Le Maire de Niort

**Bernard BELLEC**

[Ordre du jour](#)